L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 MAI 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année, à compter du jour de l'abonnement. Aucune autre conditions ne sont considérées comme discontinuées de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. — Une pinette par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces. — Les articles et personnes tenant magasin ou détail, $60; les Banques, Compagnies d'assurance et autres institutions publiques, $60; les agents pour navires, les courtiers, commis à frapper, et les maisons de commerce faisant la commission, $50. Une abonnement ne paient à l'heure et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui occupent de la ligne ordinaire des affiches d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons et terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou détrés, etc. ne seront payables en sus des abonnés au prix et dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payeront 25 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en bonne espèces avant l'exposition.

LES ANNONCES d'candidature à des emplois publics et toutes annonces d'un nature purement personnelle (lorsque pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 62, rue de Chartres—Nlle. Orléans.
(Succesent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par ceins et par pièces lots.

Ils feront des avances libé. ales sur Marchandises destinées à être vendues. 34-jan—6m

E. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
28, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orleans.
2 nov.

AGENCE de sucre raffiné de Boston—sucre du pain, en marcoques et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par 8 jan—1m NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN ROUSSEL représentent comme associés de notre maison, à partir de ce jour. 1er. septembre 1844—52 CHARLES ODIER & Cie

P. GUASCHIS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicamens spécieux, d'articles pour la ranfisseurs, pompes, filtrations, etc. 14 Rue Royale.
Encouragez Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU LO-CEAN—Bureau rue du Camp, No. 15.
Directeurs:
W. A. Gosquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. Mc. Donald,
F. P. Ducoeg, Edw. Shaw,
A. Abrémes, B. M. Montgomery.
J. C. Harrison, W. C. Nicquet.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.
On accepte toute espèce de risques contre les risques du feu, en taux le plus raisonnable, et en cas de perte les réclamations sont faites avec promptitude et libéralité. 17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de leur charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer Côtes RIVIÈRES, et du FEU, sous le système mutuel.
Objet de mode d'assurance, les personnes qui s'engagent dans cette compagnie sont obligés à une part du profits, sans encourir aucune responsabilité et ne donnent de chances. L. MATTHIEUS, Président
16 oct

PERTE DE CERTIFICATS.
ATTENDU que de 6 certificats d'actions de la Compagnie de la Prairie à Cyprès de la Levée, où nous de M. Jn. Ch. de St Romes, savoir:
No. 164, en date du 4 février 1841, de 5 actions sur lesquelles trois cents piastres auraient déjà été payées, ont été PERDUS OU EGARES.
No 263, en date du 1er mars 1842, de 5 actions sur lesquelles trois cents piastres auraient déjà été payées, ont été PERDUS OU EGARES.
J'invite les personnes que cela pourraient concerner, à faire valoir dans les six semaines qui suivent la date de présent avis, les raisons pour lesquelles de nouveaux certificats ne devraient pas être émis, conformément aux réglemens de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1845.
29 av—6t D. F. QUEX, secrétaire

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 8 avril 1845.
Une assemblée des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de Banque, à midi, le 21 du présent mois, pour délibérer sur un Acte pour faire revivre et amender les divers actes de Législature, ayant trait au réglement des dettes payées par l'Etat, et pour d'autres objets, approuvé le 10 mars 1845.
Par ordre de la Direction,
WM. E. LEVERICH, Caissier
4 avril—6t

TROISIEME MUNICIPALITE.
Bureau du Trésorier.
LES habitants possédant des propriétés situées dans la 3e ward de cette Municipalité, sont avertis que le collecte des taxes imposées sur les dites propriétés commencera dans le courant du mois de mai prochain.
15 avril—1m D. F. QUARRY, Trésorier

DIVIDENDE DE VINGT-TROIS ET DEMI POUR CENT.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES a déclaré un dividende des profits sur les affaires de l'Année dernière, de VINGT-TROIS ET DEMI POUR CENT. Les certificats de script pour ce dividende sont maintenant prêts et prêts à être délivrés, au bureau de la dite ville, à tous ceux qui ont fait des affaires avec cette Compagnie pendant la dite année.
D'après le système suivi par cette Compagnie, tous les profits de chaque année sont divisés au prorata entre ceux qui ont payé la prime pendant la dernière année. Ceux qui font assurer leurs propriétés au bureau d'une prime ajoutée, n'avalent un et demi par cent, obtiennent un dividende équivalent à la moitié du taux du bénéfice pour ceux qui remboursent ainsi près d'UN QUART des primes qu'ils ont payé.
La Compagnie continue à assurer contre les incendies et les risques maritimes aux présents taux réduits de prime. Elle a payé cette année de dommages et de pertes de la Compagnie dépassant UN MILLION DE DOLLARS.
THOMAS A. ADAMS,
18 avril—1m Bureau encaissement Camp et Gravier

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue du Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 12.
LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par le dernier arrivage du Havre, Depuis du Havre, les articles ci après, qui, joints au tel assortiment déjà existant d'importation par navires Windsor Castle et Sarah Christy, forment le complément de leurs marchandises de printemps et d'été.
CHALES nouveautés à Paris dans les meilleurs affaires, cachemires de toutes les couleurs, double shall, double velours, simple shall, chalet drap, forme chevalière, en napoléon, cachemire d'Ecosse, peau de chèvre, bain blanc, bain noir, double shall, double velours.
CRAVATES, en satin, par 8, fil d'Ecosse, satin blanc, satin noir, satin à jour, à raies et satin à raies, dentelles des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.
GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, de soie également de toutes couleurs.
CALEÇONS, à corde, en toile de Flandre et de Silésie, coupe toute nouvelle, idem en tricot coton, article supérieur.
Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Pinaud.
16 mars CORDEVILLE & LACROIX.

L. DUPERRON
DOCTEUR DENTISTE,
No. 169, RUE BOURBON,
Entre St. Philippe et Dumaine,
TIENT son cabinet ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et dans la soirée depuis 6 à 8. 26 avril

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LIGON, Dentiste à la Faculté de Paris, pose des dentures artificielles de une jusqu'à six dentures chimiquement et sans aucun de douleur. Cette garantie se donne pour six années de durée. Cette machoire peut se nettoyer. Les autres ne peuvent se garantir que pendant deux ans. Cette garantie ne se donne que pour les dentures faites par le Docteur Ligon.
Le Dr. A. Lion, s'adresse aux ci-devant, rue Royal No. 84, entre Bienville et Dauphine où il est visible tous les jours, et où les opérations peuvent être faites sans douleur et sans aucun danger.

VIN SUPERIEURS
WILLIAM W. BONNIN, agent de Messrs. S. Stock et Co., marchands de vins, à Paris, et propriétaire de la Grande Vigne de la Nouvelle-Orléans, offre à vendre des VINS exquis, décrits de qualité supérieure et importés directement par lui, savoir:
Brame Chamond, 1840, en caisses de 6 douzaines.
Bordeaux, 1834, do do
Grandvoie Lafitte, 1822 do do
Chateau-La Rose, 1819 do do
St. Julien, Sauterne, Médoc, et eau de vie de Cognac en barriques.
Et, M. Bonnin offre en quantité à la convenance du acheteur, du CHAMPAGNE, marqué Cordon bleu, vendu et de la maison de S. Stock et Co. dont le vin de vieux de Champagne, pour la consommation des Etats Unis. Il avise cette circonstance pour avertir que l'on fabrique en France, et on prétend la même marque et que l'on expédie sur Etats-Unis. Le seul véritable Champagne est celui qui porte la marque ci-dessus sur le bouchon.
Les seuls importateurs directs aux Etats-Unis sont MM. Burdey et Livingston, à New-York, et le soussigné en cette ville. Prix-courant.
W. W. BONNIN agent, 32, rue Royale.
4 oct—6m ou A. GORDON, WELLS et Co. 22, Bienville

PAPIER à lettres française à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
34, Vieille Levée

CUPRUNE—30 barriques cuprunes, actuellement en chemin de la barque Yarmouth, à vendre par
HARVEY & COULIDGE.
26 et 28, Gravier

BROCQUINS—24 cases en débarquement du navire Poland, 1000 paires brodequins chevrille, pour hommes, 100 de de en kip, de de, 50 de de, veau, 100 paires de pantoufles en veau pour hommes, 4 caisses bottes en kip, 4 cartons bottes de veau à vendre par
26 av WM. FROST & Co. 34 Vieille Levée

BOTTES, SOULIERS, Chapeaux
Bottes et brodequins pour hommes, veau cousu, brodequins de hommes et fillettes, joli veau cousu, brodequins et bottines de femmes, chevreau et maroquin, brodequins assortis, chevrilles, kid et veau, bottes kip, chevrilles, veau, kip et cuir de boeuf, brodequins d'enfans et de jeunes gens, veau marin et maroquin.
Brodequins Russes, pour hommes et garçons.
CHAPEAUX
Fins noirs, castors, castors, soie et feutre.
Chapeaux noir, pour hommes, en castoir gris, chapeaux de soie, pour hommes.
Mode de laine, noire, gris, blanc et blanche.
Mode de Cambrie double tresse, fins et communs.
Mode de palmier, fins et communs.
FROST & Co
10 mars 16 Magazine.

VIN JAUNE blanc à vendre par
AUGT. MOLIER, 30, St. Louis

Nouvelle-Orléans:
VENDREDI MATIN, 9 MAI 1845.

THEATRE D'ORLEANS.
Bénéfice de M. Flot, Régisseur.

Les principaux artistes Italiens font pour demain soir élection de domicile à la salle d'Orléans; ils y chanteront le 3me acte de la *Sémiramide*, le 2me acte de l'*Elixir d'amour*, et pour compléter la fête Mlle Borghèse chantera deux de ces charmantes chansonnettes françaises qu'elle dit avec tant de perfection. Ajoutez à cela, dilettanti, que vous entendrez la scène de M. Cuvro dont nous vous avons dit un mot hier: elle nous montrera M. Douvry et sa fille dont la *Chaste Suzanne* nous a fait connaître la belle voix. Le tout sera entremêlé de deux jolis vaudevilles, lun est du Scribe de 1844 qui vaut, dit on, le Scribe de 1825: ce sont les *Surprises*. Il y aura du plaisir pour tous les goûts.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle.—La plaidoirie des défenseurs du docteur Kennedy, demandant un nouveau jugement, sera entendu jeudi prochain.

Le grand jury a présenté hier son rapport.

Les recorders se sont bornés à envoyer à la maison du travail quelques vagabonds et petits larcins; et pendant le recorder Baldwin a envoyé devant la Cour Criminelle un nommé Lynch, pour assaut et batterie.

Troisième Municipalité.—Nous annonçons avec plaisir que le comité de finances de la troisième municipalité a brûlé hier pour quatorze mille piastres de billets de la corporation, faisant une somme totale de *quatre vingt sept mille piastres* de billets rentrés et brûlés depuis le premier mars.

CONVENTION.

M. Wynder retire sa motion tendant à reconsidérer le vote ne faisant qu'un seul district de la ville de la Nile Orléans. Il a la conviction que la majorité de la Chambre est opposée à la reconsidération.

M. Humble annonce qu'il demandera la reconsidération de la section fixant le siège du gouvernement hors de la Nile Orléans.

M. M. Taylor demande l'abrogation de la règle qui exige qu'on présente deux jours d'avance pour les demandes en reconsidération—adopté.

M. Waddill propose une résolution portant qu'à partir d'aujourd'hui à midi, nulle reconsidération ne sera admise qu'à la majorité des trois-quarts— Adopté.

M. Sylane fait remarquer qu'il est extrêmement incommode, à certaines époques de l'année, de porter les appels de Ste. Marie aux Opélousas, et que le temps est d'ailleurs trop court pour que les questions puissent être bien examinées.

M. Beatty propose que la Cour Suprême siège constamment à la Nouvelle Orléans jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

M. Cade demande que la Cour Suprême soit fixée au siège du gouvernement. Repoussé.

La motion de M. Beatty est adoptée—41 oui, 24 non.

M. Brent demande à modifier la section de manière à ce que les appels de Natchitoches, Claiborne, &c. soient portés aux lieux où ils l'ont été jusqu'à présent. Le président déclare cet amendement indiscutable, et la Convention partage cette opinion.

M. Benjamin fait la motion que la Chambre permette à M. Brent de présenter son amendement—Repoussé.

M. Brent demande la reconsidération du vote sur la motion de M. Sylane. Accordé: 39 oui, 20 non. Ce qui remet les choses dans l'état où elles étaient avant la motion de M. Sylane.

M. Garrett demande la reconsidération de la 11me section disposant que les fonctionnaires des juges seront purement judiciaires, afin de faire une exception en faveur des juges de paix.—Repoussé. Le nombre de votans n'étant pas plus considérable que sur la proposition primitive.

M. Claiborne demande la reconsidération de la première section du 4me article. Repoussé: 16 oui, 42 non.

M. Humble demande la reconsidération du vote transportant le siège du gouvernement à soixante milles de la Nouvelle-Orléans. Repoussé: 25 oui, 35 non.

M. Conrad demande la reconsidération d'une section présentée par M. Eustis—portant que le juge ne sera rééligible qu'après un laps de temps, et qu'il ne sera rééligible qu'à la majorité des trois-quarts— Adopté.

M. Wynder propose "pourvu qu'on ne puisse rien donner"—Repoussé, 15 oui, 46 non.

La section ainsi amendée est adoptée.

Le Collège Médical actuel se formera en faculté de médecine—Adopté.

5e. La législature pourvoira à l'organisation intérieure et à l'administration de l'institution.—Adopté.

M. Dunn demande la reconsidération du vote écartant la section originale qui disposait que "le gouverneur nommerait avec l'assentiment du Sénat un surintendant de l'éducation"—Adopté, 47 oui, 15 non; et la section est ensuite adoptée sans division.

M. Sylane demande la reconsidération du vote de la 4me section de l'article quatre, judicieux, afin d'obtenir, par amendement, que les appels de la paroisse Ste Marie, soient portés à la Nouvelle Orléans—Adopté.

M. Sylane fait remarquer qu'il est extrêmement incommode, à certaines époques de l'année, de porter les appels de Ste. Marie aux Opélousas, et que le temps est d'ailleurs trop court pour que les questions puissent être bien examinées.

M. Beatty propose que la Cour Suprême siège constamment à la Nouvelle Orléans jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

M. Cade demande que la Cour Suprême soit fixée au siège du gouvernement. Repoussé.

La motion de M. Beatty est adoptée—41 oui, 24 non.

M. Brent demande à modifier la section de manière à ce que les appels de Natchitoches, Claiborne, &c. soient portés aux lieux où ils l'ont été jusqu'à présent. Le président déclare cet amendement indiscutable, et la Convention partage cette opinion.

M. Benjamin fait la motion que la Chambre permette à M. Brent de présenter son amendement—Repoussé.

M. Brent demande la reconsidération du vote sur la motion de M. Sylane. Accordé: 39 oui, 20 non. Ce qui remet les choses dans l'état où elles étaient avant la motion de M. Sylane.

M. Garrett demande la reconsidération de la 11me section disposant que les fonctionnaires des juges seront purement judiciaires, afin de faire une exception en faveur des juges de paix.—Repoussé. Le nombre de votans n'étant pas plus considérable que sur la proposition primitive.

M. Claiborne demande la reconsidération de la première section du 4me article. Repoussé: 16 oui, 42 non.

M. Humble demande la reconsidération du vote transportant le siège du gouvernement à soixante milles de la Nouvelle-Orléans. Repoussé: 25 oui, 35 non.

M. Conrad demande la reconsidération d'une section présentée par M. Eustis—portant que le juge ne sera rééligible qu'après un laps de temps, et que rééligible qu'à la majorité des trois-quarts— Adopté.

M. Garcia demande la reconsidération du vote donnant à St. Jn. Baptiste un représentant. Cette province a droit à plus d'un représentant, ayant au moins 600 votans—et une population aussi grande que St. Jacques. Repoussé: 13 oui, 41 non.

La Convention s'ajourne.

Tennessee.—La lutte pour le poste de Gouverneur a déjà commencé dans cet Etat: elle est vive, et elle redoublera d'intensité jusqu'au moment décisif. Le Whig de Nashville donne les meilleurs renseignements sur les progrès de la bonne cause, sous les auspices d'un champion tel que le candidat whig Eph. Emain K. Foster. "Nos lecteurs nous rendront ce témoignage, dit ce journal, que depuis le commencement de la campagne nous nous sommes soigneusement tenus abstenus, de tout ce qui pouvait ressembler à un puff en faveur du candidat whig. Nous n'avons dit que peu de choses sur ce sujet. Maintenant nous pouvons dire d'après une source qui mérite tout crédit, que le succès d'Ephraim K. Foster est plus que probable. Il a jusqu'à présent un avantage décisif sur son antagoniste, et il est de force à le conserver."

CONNECTICUT.—Les retours officiels de cet Etat se présentent de la façon suivante: Pour gouverneur: Baldwin, whig, 39,508 voix; Toucey, locofoco, 26,258; voix perdues 2,142. La majorité de Baldwin est de 2,142.

Pour le Congrès, quatre whigs, James Dixon, S. D. Hubbard, John A. Rockwell, Truman Smith, sont élus par une majorité de 350 à 1,900 voix chacun.

VIRGINIE.—Les retours de cet Etat peuvent se résumer très brièvement. Sur douze districts, onze ont élu pour le Congrès les locofocos; en seul, le neuvième, s'est prononcé en faveur d'un whig; les trois districts dont les retours ne sont point positifs ont selon toute probabilité, donné l'avantage aux locofocos. La majorité la plus décisive leur appartient dans la législature.

INCENDIES DE PITTSBURG.—Les souscriptions pour les incendies de Pittsburg se sont élevées à Boston, à la somme de $16,000.

Recadre du Golfe.—La division qui se trouve déjà dans le Golfe du Mexique, se compose des navires suivans: la frégate Potomac de 44 canons; le navire Falmouth de 20 canons; le brick Somers de 10 canons; ce qui donne un total de 94 canons. Cette division va être ralliée par les bâtimens partis récemment de Norfolk: le bateau à vapeur Princeton de 10 canons; le Saratoga et le St Mary de 20 canons chacun; et le brick Porpoise de 10 canons; ce qui portera le total à 134 canons.

Retour du Macedonian.—Nous apprenons par le Herald de New-York que la frégate des Etats-Unis Macedonian est arrivée à Sandy Hook le 27 du mois dernier. Elle était partie de Sainte-Croix le 9 avril et avait touché le 10 à Porto-Rico. Elle est restée absente des Etats-Unis vingt et un mois et dix jours; pendant cet espace de temps elle a croisé sur la côte d'Afrique pour protéger les intérêts américains. Sur quatre cents hommes d'équipage, elle n'en a perdu qu'un seul par maladie. Elle n'a point été atteinte par la fièvre d'Afrique.

AMIRAL SMITH.—On lit dans le *Journal du Commerce*, de New-York, du 29 avril:

"Le docteur Ashbel Smith, secrétaire d'état du Texas, arrivé hier soir dans cette ville, part ce matin pour Boston, d'où il s'embarquera le 1er mai à bord du steamer pour se rendre en Angleterre et de là en France. Il est accompagné par la veuve du Miséricorde de l'Ohio; il n'a point, comme on l'avait dit, passé par Washington."

New York.—Un assassinat qui rappelle un peu celui de M. de Marcellus, qui a eu lieu dernièrement à Cold Spring. M. Covert était assis tranquillement dans sa maison lorsque un coupde fusil tiré par la fenêtre, l'étendit mort. On ne savait aucy dernières dates sur qui faire porter les soupçons

Un petit garçon qui avait vu un individu se sauver sur un tombereau chargé de pierres qui passait près du Blockhouse, fut pris à terre par un cahos; et la roue lui passa sur le cou de façon à détacher presque la tête du tronc.

BRESIL.—La Gazette de Philadelphie a reçu des nouvelles de Rio Janeiro du 1er mars. Les difficultés survenues entre le gouvernement de Brésil et celui des Etats-Unis, se sont arrangées à l'amiable, grâce à M. Wise. La plus grande activité régnait dans les affaires commerciales.

HAITI.—On a reçu à Mobile par la voie de la Jamaïque des nouvelles de Port-au-Prince qui vont jusque vers le milieu du mois dernier.

Le président Guerrier est mort et l'on avait qu'il a pour successeur le général de division Pierrot, parent du roi Christophe. Voici ce qu'on lit dans le *Times* de Kingston:

"Pierrot, qui, sous la présidence de Guerrier, commandait au Cap Haïtien, est un Africain. On assure qu'il est d'un caractère austère et tyrannique, aimé d'aucun parti, et que le Soldat qui l'a proclamé n'a pas un de ces hommes qu'on ne peut ni favoriser ni attaquer avec sécurité; aussi le lassa-t-il dans la situation où il se trouvait au moment de la mort du roi Christophe, son patron.

"Le Cabinet de Port-au-Prince a condamné Guerrier, fut emprisonné et condamné à cinq années de bannissement, et dont la sentence commence d'abord en trois années, fut enfin suivie d'une amnistie complète, et à présent commandant d'une petite ville sur la frontière de l'est, il fut enlevé, après quelques jours, et jeté, par le président Guerrier. On croit qu'à la nouvelle de la mort de ce dernier, il ne restera point tranquille et qu'il essaiera de ressaisir la présidence; mais on pense en même temps qu'il a peu de chances de réussir dans cette tentative.

"La goélette Dove, venant des Cayes, rapporte que tout était calme dans ce quartier, deux navires de guerre français se trouvaient dans le port; $10 000 sont offerts pour la tête de Hérard, à la réquisition duquel on a envoyé trois bâtimens. Le bruit se répand après une course inutile."

FEUILLETON

LES IDOLES D'ARGILE.

(*Voir l'Abeille d'avant-hier*)
III.
LE GENERAL ET LE SERGENT.

La visite furtive que le général avait faite à son concierge n'était pas l'acte d'un enfant ni d'un insensé. Depuis que les ravages du mal l'avaient rendu incapable d'exercer dans sa maison un commandement suivi, le vieillard était devenu l'objet d'une sollicitude non moins active que jalouse. Les moindres pas, ses paroles, ses gestes même étaient soumis à un espionnage régulier; on ne souffrait personne autour de lui, on écartait tous ses amis. Dès le jour où son cerveau fut atteint, les valets comprirent qu'ils avaient changé de maître; ils s'obstinèrent à soumettre qu'à la baronne. L'un d'eux fut affecté au service du malade, et, sous le prétexte des soins qu'exigeaient son état, il ne quitte de s'écarter le moins possible de son maître. C'était une servitude odieuse au vieillard et non moins odieuse au valet. Il en était de la mauvaise humeur d'une part, et de l'autre ces petites vengeances sourdes qui sont les représailles d'usage de la domesticité.

Le pauvre infirme avait la conscience de son état. Le sort, en frappant son intelligence, n'était montré assez cruel pour ne pas l'anéantir tout entière. Plus d'une fois, dans le silence de la nuit, libre et seul enfin, il se répandit en larmes amères; souvent aussi il prit des prendre recours qui toutes dégénérèrent en défaillances profondes. Ce fut une de ces impuissances qui lui donna la force de tromper ses surveillans et d'aller frapper à la porte de César Falempin.

Si le premier mouvement du digne concierge fut de la surprise, le second eut tous les caractères de l'embarras. Les consignes sévères de la baronne étaient étendues jusque sur la loge: Falempin les avait reçues et exécutées jusqu'alors en soldat, dans toute leur rigueur. Il s'agissait d'une infraction à la discipline; pour un ancien, le cas était grave. César en eut le sommeil troublé. Comme tous les gens de l'hôtel, il croyait que le général n'avait plus sa tête; sa prudente nocturne n'était dès-lors qu'une lubie. Falempin voulait pousser le dévouement envers chef jusqu'à contenter ce caprice au risque de déplaire à la baronne? Voilà le problème réduit à ses termes les plus simples. Le concierge s'agita long-temps avant de le résoudre: enfin, le cœur l'emporta; il ne voulut pas laisser perser sur ce vieillard un refus quelque chose à son général. Au petit jour, il se mit vu sur pied, gagna l'hôtel comme s'il se fût agi d'aller faire de service, prit si bien son temps et ses mesures, qu'il parvint à la chambre du malade sans avoir été rencontré, et avec la certitude de l'y trouver seul.

Au bruit que fit la porte, le vieillard s'éveilla et parut d'abord saisi d'effroi en voyant un homme debout au pied de son lit. Il essaya de se mettre sur son séant et dirigeant la main vers le cordon de la sonnette, quand Falempin lui dit à voix basse:

—C'est moi, mon général; ne vous offusquez pas. Sept heures, comme vous l'aviez dit. Pardon si je vous dérange.

—Ah! bien! bien! répliqua le vieillard en se rassurant peu à peu. Ah! c'est toi, mon vieux sergent; c'est bien! c'est bien! Où avais-je donc la tête?

Ces paroles étaient prononcées péniblement, avec effort, d'une manière entrecoupée; après une pause assez longue, le vieillard ajouta:

—Que me veux-tu?

La foudre, tombant aux pieds de Falempin, ne l'eût pas jeté dans une surprise pareille à celle que lui causa cette demande. Il venait de manquer à la consigne sévère, enfreindre tous ses devoirs, et, pour prix, il recevoir un aussi étrange complément. Il se prit à regretter l'excès de zèle qui l'avait conduit là, et en sous-pas plus qu'à faire une retraite honorable.

—Pardon, excuse, mon général, dit-il, en regardant du côté de la porte: hâtez seulement de s'informer de l'état de votre santé; ça va bien, tant mieux. Dormez en paix; je vais maintenant dessiner mon par file à gauche.

Le sergent voulut joindre l'effet aux paroles, mais le général s'était emparé de l'une de ses mains et ne semblait pas disposé à s'en dessaisir.

—Merci, mon vieux, disait-il; ça va mieux; encore quelques mots de repos et nous monterons à cheval.... Oui, à cheval.... Je suis prêt. Tu ne sais pas, mon vieux sergent, que j'ai une velléité.... Ne t'en moque pas.

A mesure que le vieillard s'animait, un rayon d'intelligence descendait sur son visage. Tout-à-coup, comme si une clarté soudaine fût venue luire à son yeux, il s'interrompit, et, se frappant le front:

—Rester ici, César, dit-il avec vivacité.... Malheureux que je suis!.... Moi qui allais oublier encore.... Bien! tu es là, ajouta-t-il, comme s'il eût voulu s'assurer de sa présence, tu es là, mon vieux camarade.... Il faut que je me lève, entends-tu!.... que je m'habille.

Falempin hésitait encore; il craignait d'être le jouet d'une nouvelle hallucination. Cependant, la voix de qu'il n'eût pas quitter la place. Le vieillard persistait à vouloir se lever; César allume le feu, enveloppe le malade d'une douillette ouatée et l'aide à se traîner jusque sur son fauteuil. Là, il l'examinait mieux, il le trouva si défait, si décomposé, qu'il se sentit pris d'une pitié profonde. Le jour éclairait alors cette figure, qu'on eût pu prendre pour celle d'un cadavre. La peau avait les tons jaunes et mats de la cire, l'œil était hagard et se cerclait sous les cavités frontales; les lèvres, à demi ouvertes, laissaient entrevoir une langue pâteuse; enfin, tous les traits portaient l'empreinte de ces altérations profondes qui signalent une hémiplégie. Falempin en avait les larmes aux yeux.

—Ecoute, Falempin, dit-il en poursuivant, je t'appelle mon camarade, parce que je vais te parler comme à un camarade. Depuis quelque temps, je n'ai plus rien à vous dire, mes jours sont comptés, et mes dernières pensées, partout des gens qui trouvent mon agonie bien longue; prétonne à qui me confier, personne. J'ai souvent témoigné le désir de recevoir quelques amis; on n'a pas tenu compte de ma demande. Un me sert, je crois, un peu malgré moi, et, je dis sens gêné jusqu'à peu par le froid de la tombe.

—Qui t'eût pensé? Vous, mon général, on vous a fait cela! mais il faisait se plaindre!

—Et moi, Falempin? dit le vieillard avec une somme douleur. Il me faut passer par une fenêtre, l'étendit mort. On ne savait aux dernières dates sur qui faire porter les soupçons

Un petit garçon qui avait vu un individu se sauver sur un tombereau chargé de pierres qui passait près du Blockhouse, fut pris à terre par un cahos; et la roue lui passa sur le cou de façon à détacher presque la tête du tronc.

BRESIL.—La Gazette de Philadelphie a reçu des nouvelles de Rio Janeiro du 1er mars. Les difficultés survenues entre le gouvernement de Brésil, et celui des Etats-Unis, se sont arrangées à l'amiable, grâce à M. Wise. La plus grande activité régnait dans les affaires commerciales.

HAITI.—On a reçu à Mobile par la voie de la Jamaïque des nouvelles de Port-au-Prince qui vont jusque vers le milieu du mois dernier.

Le président Guerrier est mort et l'on avait qu'il a pour successeur le général de division Pierrot, parent du roi Christophe. Voici ce qu'on lit dans le *Times* de Kingston:

"Pierrot, qui, sous la présidence de Guerrier, commandait au Cap Haïtien, est un Africain. On assure qu'il est d'un caractère austère et tyrannique, aimé d'aucun parti, et que le Soldat qui l'a proclamé n'a pas un de ces hommes qu'on ne peut ni favoriser ni attaquer avec sécurité; aussi le lassa-t-il dans la situation où il se trouvait au moment de la mort du roi Christophe, son patron.

"Le Cabinet de Port-au-Prince a condamné Guerrier, fut emprisonné et condamné à cinq années de bannissement, et dont la sentence commence d'abord en trois années, fut enfin suivie d'une amnistie complète, et à présent commandant d'une petite ville sur la frontière de l'est, il fut enlevé, après quelques jours, et jeté, par le président Guerrier. On croit qu'à la nouvelle de la mort de ce dernier, il ne restera point tranquille et qu'il essaiera de ressaisir la présidence; mais on pense en même temps qu'il a peu de chances de réussir dans cette tentative.

"La goélette Dove, venant des Cayes, rapporte que tout était calme dans ce quartier, deux navires de guerre français se trouvaient dans le port; $10 000 sont offerts pour la tête de Hérard, à la réquisition duquel on a envoyé trois bâtimens. Le bruit se répand après une course inutile."

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 8 mai 1845.

Coton—Il a régné aujourd'hui de vives demandes pour le coton, et il n'est fait 19,00e balles. Ces transactions sont, sans contredit, les plus fortes qui aient été faites de toute la saison. Vers le commencement de la journée, le marché était d'un accès assez facile, mais à mesure que les demandes se faisaient, les détenteurs devenaient moins tranchants, à tel point qu'à la clôture des affaires, ils ont positivement obtenu un avantage. Cependant, il y a encore beaucoup de coton offert et des détenteurs disposés à répondre librement aux demandes. Nous croyons ne devoir rien changer aux chiffres de nos cotes.

Dans le Tableau ci-joint, on a fait presque rien. Les ventes ont à peine atteint le chiffre de 100 boucaults.

Fret—Le grand mouvement qui a eu lieu dans le coton a donné plus de confiance aux capitaines de navires—ils demandent généralement une hausse dans le taux du fret. Dans la matinée, plusieurs navires ont été affrétés aux cours d'hier, que l'on refuse actuellement. Cependant, nous ne connaissons aucun engagement fait à la hausse.

Le taux du change est le même qu'hier.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Monmouth, Stephens, Liverpool, A Lanfear & co
Navire Mary Friend, Baker, Liverpool, Baker & Fortson
Navire Antwerp, Gardner, Boston, Bridge & Roe
Barque Warwick, Wood, Boston, Harrod, Darling & co
Brick Telegraph, Young, Boston, Wm Burgess & co
Brick Draco, Crowell, Boston, captaine

ARRIVES.

Goel Emma, Richards, de Mobile
Goel Mexico, Pamparo, de la côte.
Steamer Creole, Hoare, Mobile
Steamer Bella of Red River, Davis, de White Cliffs.
Steamer White Wing, Little, de Vermilion
Steamer M B Hamer, Wallis, Yazoo City
Steamer Lida, Clark, Vicksburg
Steamer Patrick Henry, Dorsey, de St Martinville.
Steamer Grace Darling, Austin, Louisville.
Steamer Rainbow, Sellock, de Bayou Sara.
Steamer Talleyrand, Hunter, de Nashville.
Steamer Evening, Irvin, de Fort Smith.
Steamer Congress, Glasgow, de St Louis.
Steamer Neptune, Perry, de Cincinnati.
Steamer Champion, Freligh, de St Louis.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL

L'Albania.....19 avril.
Le Great-Western.....17 mai.
Le Cambria.....19 mai.

DERNIERES DATES.

Boston	avril 26	Londres	avril 4
New York	avril 26	Liverpool	avril 4
Philadelphie	avril 26	Paris	avril 5
Baltimore	mai 1	Havre	mars 30
Washington	mai 1	Cork	mars 31
Savannah	mai 1	Gênes	avril 22
Charleston	avril 26	Malte	mars 29

02— Si le capitaine ni les consignataires de navire français Andalusie, capt. Dupuy, ne seront responsables des dettes ci-mentionnés par l'équipage du navire.
BLANCHARD, LIMER & Co.
34, Bienville

PERDU avant hier soir, en passant par les rues Bourbon, Royale et Conti, de la rue du canal à celle de l'Hôpital, un Reçu de Bernard, à remettre, en faveur de Jean Lanel, chaque patentée. Celui qui l'a trouvé en sera mis en récompense raisonnable en le remettant au No. 84, rue Gravier.

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT
9 mai 24, rue Saint Louis

GOUTTELLES vides, à vendre par
AUGUSTE MOLIER, 30 St. Louis

NOIR animal en grains et en poudre à vendre par
BLANCHARD, LIMER & Co
34, Bienville

CUIONOLET d'Angers—200 paniers et demi paniers à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
30, St. Louis

BOUCHONS pointus et sous pointus—600,000 bouchons à vendre par
A. MOLIER.
30, St. Louis

VINS—25 barils vin Malaga sec, 40 barils Malaga doux en magasin et à vendre par
DAKAN, QUEYROUZE & Co.
11 et 13, St. Louis

VINS rouge—300 barriques vin de Marseille, savoir: Chateaux et Bandol, 50 demi pipes idem, 12 pipes vin de Cassagne, en magasin et à vendre par
DAMAN, QUEYROUZE & Co
11 et 13, St. Louis

HUILE—200 paniers huile d'olive, de Marseille, savoir: 50 de Flageol et Pessel, 50 de bouteilles, 100 de 24 demi bouteilles, 12